

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

Amicale du personnel centre hospitalier saint-quentin
1 avenue Michel de l'hôpital
02100 Saint-Quentin

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Montants exprimés en Euros
3105 - ESPRESSO NOIR X17 GOB OP. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	69,36	1	69,36
3101 - CAFE 100% ARABICA X17 GOB OP. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	65,25	1	65,25
3190X15 - CAFE NOIR X 15 GOB OP CARTONX 12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	59,40	1	59,40
3120X15 - ROYALCAO AROME CACAO X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	63,00	2	126,00
3126X15 - CAPPUCCINO CAFE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	66,60	1	66,60
3130X15 - CAPPUCCINO CARAMEL X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	66,60	1	66,60
3131X15 - CAPPUCCINO NOISETTE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	66,60	1	66,60
3141X15 - VELOUTE TOMATE CROUTONS X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	66,60	1	66,60
3151X15 - THE A LA MENTHE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	61,20	2	122,40

Conditions de règlement:	Règlement à 30 jours	Total HT	708,81
Mode de règlement:	Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)	Total TVA 5,5%	38,97
		Total TTC	747,78
		Payé	747,78
		Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
24/02/2024	747,78	Ordre de prélèvement	T240213

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.